SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION 2027

https://www.chu-nice.fr/professionnels-etudiants/ecoles-et-instituts-de-formation/infirmier-de-bloc-operatoire

L'inscription en ligne est OBLIGATOIRE

Le dossier d'inscription doit être déposé ou envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception
(Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Secrétariat Aurore PAGLIARDINI
Institut d'Anatomie - 6ème étage - Faculté de Médecine
28, avenue de Valombrose - 06100 NICE

entre le 1er décembre 2026 et le 23 avril 2027
Tout dossier incomplet et/ou non conforme le 23 Avril 2027 sera rejeté.

Epreuve écrite d'admissibilité

Mercredi 05 mai 2027 épreuve d'admissibilité sur dossier
Affichage des résultats **: mardi 11 mai 2027 à partir de 14h**

Epreuve Orale d'admission

Mardi 1er juin et mercredi 2 juin 2027
sur convocation écrite
(Lieu et modalité à déterminer)
Affichage des résultats **: jeudi 17 juin 2027 à partir de 14h**

Pour tous renseignements contacter Mme PAGLIARDINI Aurore
Mail **: ecole-ibode@chu-nice.fr**
Téléphone **: 04.89.15.36.16**

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

COÛT DE LA FORMATION

DROIT D'INSCRIPTION au CONCOURS d'ENTREE

Ils sont acquittés par tous les candidats lors du dépôt du dossier à l'école.

1. Faire un virement de **130 € en utilisant le RIB ci-dessous**
   Intitulé du virement : Inscription **Sélection IBODE 2027 NOM Prénom**

2. Adresser un mail aux 2 adresses suivantes en joignant un justificatif du virement fait (capture d'écran, …) -> brunetti-defaye.j@chu-nice.fr et labesse.s@chu-nice.fr

TRESOR PUBLIC — **RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE**
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	06000	00002006095	57	TPNICE

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1060	0000	0020	0609	557	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : RM IFPP CHR NICE REGIE RECETTES ET AVANCES RMSL

Si ces instructions ne sont pas respectées, nous ne pourrons pas rattacher le virement à votre inscription

⚠ : Avant l'acquittement des frais de concours, assurez-vous de la conformité de votre dossier **(frais non remboursable en cas de non éligibilité de votre candidature)**

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

FRAIS DE SCOLARITE et d'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Les élèves s'acquittent du montant ci-dessous auprès de l'école d'IBODE :

8.512 euros **par année d'étude** (tarif 2026)

La formation se déroule sur 2 années universitaires,
avec retour chez l'employeur en période estivale.

Ce tarif est révisable par l'organisme gestionnaire à chaque entrée en cycle formation.

EN RAISON DE L'UNIVERSITARISATION DE LA FORMATION IBODE DEPUIS 2022

Il convient de s'acquitter de frais supplémentaires, en sus des frais de scolarité :

Des droits d'inscription universitaires 255€ (tarif 2026) correspondants au grade Master.
(*Ce tarif est modifiable par décret).*

La CVEC (Contribution à la vie étudiante et de campus) d'un montant de 105€ (tarif 2026) destiné à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif.
(*Ce tarif est modifiable par le CROUS).*

Les candidats en formation continue sont exemptés de la CVEC.

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

MODALITES D'ADMISSION

Cf. Arrêté du 27/04/2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Etre titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre *mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique* permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier

Article 4 :

« I. - La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible, pour les candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique, par les voies suivantes :

1° La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;
2° La formation professionnelle continue ;
3° La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014 susvisé.

II. - La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivrée par une école autorisée par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique et répondant aux critères de qualité prévus aux articles L. 6316-1 et R. 6316-1 du code du travail. »

Article 9 :

« II. - Le dossier d'admissibilité comporte les pièces suivantes :

*1° **La copie d'une pièce d'identité** ;*
*2° **Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection** ;*
*3° **Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité** ;*
*4° **Un curriculum vitae** ;*
*5° **La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats** ;*
*6° **Pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5, et pour les infirmiers mentionnant un exercice salarié ou libéral** ;*
*7° **L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité** ;*
*8° **Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France** ;*
*9° **Un dossier exposant le projet professionnel**.*

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

MODALITES D'ADMISSION

Cf. Arrêté du 27/04/2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Candidats dispensés d'épreuve d'admission (Article 15 de l'Arrêté précité).

Article 14 :

« I. - Par dérogation aux articles 8 à 12 :
Peuvent être admis à suivre la formation, dans la limite de ***cinq pour cent de la capacité d'accueil*** *de l'école :*

- *les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;*
- *les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;*
- *les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master. »*

« Pour ces candidats, le processus de sélection comprend uniquement l'entretien d'admission défini à l'article 10. L'inscription à l'entretien d'admission s'effectue par le dépôt d'un dossier comprenant :

1° ***Une demande écrite de participation aux épreuves de sélection*** ;
2° ***La copie d'une pièce d'identité*** ;
3° ***Un curriculum vitae*** ;
4° ***La copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats*** ;
5° ***Un dossier exposant le projet professionnel*** ;
6° ***L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité*** ;
7° ***Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France*** ;
8° ***Une lettre d'engagement de s'acquitter des frais de scolarité***. »

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

SELECTION CANDIDATS

Article 10 :

I. L'entretien individuel d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun :

- *d'un chirurgien ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique et ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire ;*
- *d'un cadre de santé infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, formateur permanent ou directeur de l'école, ou d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat titulaire d'un diplôme de niveau 7.*

Il peut être réalisé, notamment pour les candidats résidant dans les départements et régions d'outre-mer candidatant dans des écoles de métropole, via les outils de communication à distance, permettant l'identification des candidats et des membres du jury et garantissant la confidentialité de l'entretien et des débats.

*II. D'une durée de **20 minutes maximum**, l'entretien d'admission est noté sur **20 points**. Il comprend **une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points)**, suivie d'un **entretien avec le jury (12 points)**.*

Cette épreuve a pour objet :

- *d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ;*
- *d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;*
- *d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.*

Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire.

Article 11 :

« I. Les membres du jury d'admissibilité et du jury d'admission sont nommés par le directeur de l'école, président du jury. Le jury d'admissibilité et le jury d'admission sont chacun composés d'au moins 10 % de l'ensemble des évaluateurs.

Ils comprennent :

- *le conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical de l'école ;*
- *le responsable pédagogique de la formation ;*
- *un ou plusieurs cadres infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat, formateurs permanents de l'école ;*
- *un ou plusieurs cadres infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un ou plusieurs infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat participant à l'enseignement clinique, ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier de bloc opératoire ;*
- *un ou plusieurs chirurgiens participant à l'enseignement ;*
- *le représentant de l'université partenaire.*

*III. A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à **10 sur 20 sont déclarés admissibles**.*

IV. A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée en application de l'article 5. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant :

- *Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée à l'entretien d'admission ;*
- *Le candidat ayant obtenu la note d'admissibilité la plus élevée dans le cas où la condition du point 1 n'a pu départager les candidats. »*

Le jury plénier d'admission établit la liste de classement des candidats. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

ENSEIGNEMENT

La formation est organisée en ***quatre semestres*** validés par l'obtention de **120 crédits européens**, conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III.
Elle comprend des ***enseignements théoriques*** et ***pratiques*** organisés **en école ou à distance** et une formation réalisée en milieu professionnel.
La formation en ***milieu professionnel comprend 1 645 heures*** correspondant à un total de ***47 semaines de 35 heures***.

PRISE EN CHARGE

Les candidats peuvent demander une prise en charge au titre de la promotion professionnelle par un hôpital public, par un établissement privé, par voie d'apprentissage (sous certaines conditions pour le candidat…âge de moins de 30 ans et sous certaines conditions pour l'établissement …agrément des stages de l'établissement) ou par un organisme de formation…...

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

La scolarité s'effectue en alternance et nécessite la présence des élèves à temps complet. Le régime de l'école est l'externat. Les repas peuvent être pris aux restaurants des divers établissements du C.H.U de Nice et autres lieux de stage au prix habituel fixé par ces derniers.

DISPOSITIONS POUR LA RENTREE

L'assurance responsabilité civile vie privée est obligatoire à la constitution du dossier administratif de rentrée.

Un CERTIFICAT MEDICAL attestant que le candidat a subi les vaccinations obligatoires fixées par l'article L.3111-4 du code de la santé publique. (Document annexe), est demandé obligatoirement.

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

ANNEXE 1
PIECES A FOURNIR

A déposer sur My Select

*1° **LA COPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE** (Recto-Verso)* **en cours de validité**;

*2° **UNE DEMANDE ECRITE DE PARTICIPATION AUX EPREUVES DE SELECTION** ;*

*3° **UNE LETTRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT DE S'ACQUITTER DES FRAIS DE SCOLARITE** ;*

*4° **UN CURRICULUM VITAE** ;*

*5° **LA COPIE DES ORIGINAUX DE LEURS TITRES, DIPLOMES OU CERTIFICATS** ;*

*6° **POUR LES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS, LES RESULTATS DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS DU SEMESTRE 5, ET POUR LES INFIRMIERS MENTIONNANT UN EXERCICE SALARIE OU LIBERAL** ; (Pour les candidats relevant d'l'article 9)*

*7° **L'ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2 EN COURS DE VALIDITE** ;*

*8° **UN CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (ANNEXE3) FIXANT LES CONDITIONS D'IMMUNISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN FRANCE** ;*

*9° **UN DOSSIER EXPOSANT LE PROJET PROFESSIONNEL**.*

A envoyer par voie postale ou déposer à l'école IBODE

6ème étage - Faculté de Médecine 28, avenue de Valombrose - 06100 NICE

- **CURRICULUM VITAE**
- **PROJET PROFESSIONNEL**
- **ATTESTATION de VERSEMENT du DROIT d'INSCRIPTION à la SELECTION (*ANNEXE 2*)**
  (Renseigner le document de la page 9)

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

ANNEXE 2
ATTESTATION DE VERSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION A LA SELECTION

Je soussigné (e) :

CIVILITE : _____

NOM DE NAISSANCE : _____

NOM MARITAL : _____

PRENOM : _____

Atteste avoir réglé les droits d'inscription (d'un montant de 130 euros) pour le concours d'entrée 2027/2029 à l'école IBODE du CHU de NICE, chèque établi à l'ordre «RM IFPP».

Banque d'émission du virement :

Date du virement :

Fait à :

Date :

Signature :

SELECTION 2027
A L'ECOLE IBODE

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔMES D'ETAT

ANNEXE 3

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné (e) Docteur, ...

Suite à l'examen pratiqué ce jour, atteste que :

……

……..

A subi les vaccinations fixées par l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Fait à ……..

Le ……

Signature : **Cachet :**